



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1844 TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES EN 2026

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 9 février 2026, le règlement numéro 1844 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 220 000 \$ pour des travaux de réfection de rues en 2026** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 février 2026 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 24 février 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville